

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 06/12/2010

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, SAVOIE Jean-Christophe.
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 04/11/2010.
M. Jean-Louis MICHARD demande une rectification du point C des Questions Diverses
"Travaux Gendarmerie" comme suit : remplacement de 4 volets **pliants** (et non roulants).
Le compte-rendu modifié est approuvé à l'unanimité.

I. ELECTIONS DES DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

M. le Maire fait part de l'arrêté n° 1459 du 22 novembre 2010 par lequel Madame la Préfète a prononcé la fusion des communautés de communes des Hautes Combes, du Plateau du Lizon et de Val de Bienne.

La nouvelle entité, Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, prendra effet le 1er Janvier 2011.

Selon la délibération du 04/11/2010, il convient de désigner 3 conseillers communautaires pour représenter la commune de Septmoncel au sein de la nouvelle Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, élit par bulletin secret :

- M. GINDRE Nicolas
- Mme PILLARD Claudie
- M. PERRIN Raphaël

II. MUNICIPALISATION C.L.S.H. ET CRECHE

Suite au non respect des engagements de la Fédération Régionale de Familles Rurales et à divers disfonctionnements, M. le Maire rappelle les dénonciations des conventions avec cette Fédération par les communes de Septmoncel et de Lamoura, concernant l'Association "Les P'tis

Boulis" gérant le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et l'Association "La Ruche" gérant la crèche.

Une réunion s'est tenue le 18 novembre entre les élus de Septmoncel et de Lamoura, les Présidents des deux associations concernées et Mme la directrice du CLSH afin d'étudier le devenir de ces structures. La solution retenue serait la municipalisation, les deux communes assurant la gestion et les parents une représentation au sein même des structures.

Après discussions avec M. le Directeur du Centre de Gestion, les services de la Sous-Préfecture et de la Trésorerie, M. le Maire informe que le personnel pourrait être repris dans des postes équivalents, en qualité d'agents de droit public, contractuels.

La mise en place de cette nouvelle structure municipale pourrait intervenir au 1er janvier 2011. La commune de Lamoura qui jusqu'alors participait à la gestion du CLSH uniquement, serait favorable à intégrer la crèche afin d'assurer une gestion globale.

M. le Sous-préfet défavorable à la création d'un Syndicat Intercommunal, préconise l'établissement d'une convention entre les communes de Septmoncel et Lamoura.

L'essentiel des locaux se situant à Septmoncel de même que les emplois du personnel et la majorité des heures étant réalisées par les enfants de Septmoncel, Septmoncel serait la commune porteuse.

Le financement se ferait au pro-rata des heures facturées des enfants des communes bénéficiaires.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de municipaliser la gestion du CLSH Lamoura-Septmoncel à compter du 01 janvier 2011,
- d'intégrer à cette nouvelle structure municipale la crèche de Septmoncel en vue d'assurer une gestion globale municipale,
- de proposer aux personnels, selon leur type de contrat, d'être intégrés dans un emploi équivalent en qualité d'agent de droit public non titulaire,
- de déléguer par convention ladite gestion à la commune de Septmoncel,
- de mandater M. le maire pour toute signature liée à ce dossier,
- de créer deux comités de pilotage "Petite Enfance" et "Enfance Jeunesse" composés à parité de parents concernés et de représentants des deux municipalités,
- de répartir les déficits à charge des collectivités sur les budgets des communes des enfants bénéficiaires des services au pro-rata des heures facturées et de solliciter les communes hors convention de participer au déficit,
- d'autoriser la création d'un budget annexe "Maison de l'Enfance" au sein de la commune de Septmoncel.

Une Assemblée Générale des Associations est programmée pour la modification des statuts.

III. RENOUVELLEMENT SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

M. le Maire fait part de la nécessité de renouveler avant le 31/12/2010 le contrat temps libre actuellement signé entre les communes de Lamoura, Septmoncel et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les termes d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IV. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2010

M. le Maire fait part des diverses décisions modificatives à effectuer sur le budget primitif 2010.

A) SECTION FONCTIONNEMENT

a) Suite aux remarques des services de l'URSSAF, les indemnités versées aux conseillers municipaux au titre de leurs délégations doivent être soumises aux cotisations CSG/CRDS.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 6532 D : (Frais de mission élus) - 5 400 €
- Compte 6531 D : (Indemnités élus) + 5 400 €

b) Une vente de bois exceptionnelle non prévue au budget primitif a été réalisée en cours d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 7022 R : (Coupes de bois) - 15 954 €
- Compte 022 D : (Dépenses imprévues de fonctionnement) + 15 954 €

c) Afin de régulariser avant la fin de l'année 2010, diverses dépenses non prévues au moment du vote du budget primitif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 D : (Dépenses imprévues de fonctionnement) - 9 652 €
- Compte 6135 D : (Locations mobilières) + 231 €
- Compte 61523 D : (Entretien voies et réseaux) + 360 €
- Compte 61524D : (Entretien bois et forêts) + 8 551 €
- Compte 6231 D : (Annonces Insertions) + 510 €

B) SECTION INVESTISSEMENT

Afin de régulariser avant la fin de l'année 2010, diverses dépenses non prévues au moment du vote du budget primitif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 D : (Dépenses imprévues d'investissement) - 2 027 €
- Compte 21578 D : (Matériel et outillage) + 1 580 €
- Compte 2184 D : (Mobilier) + 316 €
- Compte 2115 D : (Terrains bâtis) + 131 €

V. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire informe l'assemblée que M. le Sous-Préfet a invalidé la délibération du 27/09/2010 qui ne respecte pas l'article L.211-1 du code de l'urbanisme. En effet, le droit de préemption urbain ne peut être institué que dans les zones urbaines (zones U) et les zones à urbaniser (zones AU) et non dans des zones agricoles (zones A) et des zones naturelles et forestières (zones N).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification de la délibération en supprimant du droit de préemption urbain les parcelles situées en zones A et N.

VI. SIGF : ADHESION CHARTE NATURA 2000

M. le Maire donne lecture de la Charte Natura 2000 des sites "Massif du Risoux" et "Forêt du Massacre" et indique que les communes doivent se prononcer sur l'adhésion de cette charte qui ne présente pas de contraintes supplémentaires par rapport à la Charte Natura 2000 mais offre aux signataires des avantages fiscaux et l'accès à certaines aides publiques.

Devant les interrogations de certains membres du conseil municipal quant aux engagements induits par cette charte pour les milieux forestiers, M. le Maire propose d'inviter M. Julien BARDET du Parc Naturel Régional à la prochaine réunion afin d'apporter des précisions sur le contenu de cette charte et ainsi pouvoir se positionner valablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

VII. COURRIERS DIVERS

A) DEGATS SUR PROPRIETE PRIVEE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Patrice MANZONI en date du 30/10/2010 faisant part des dégâts causés sur sa propriété privée à "L'Effuly" lors de l'installation du pylône TNT.

Un courrier sera adressé à l'entreprise concernée pour demande de réparation des dommages.

B) INAUGURATION BATIMENT "LE RUBIS"

Par son courrier en date du 04/11/2010, M. Jean-Yves COMBY présente ses excuses de ne pouvoir être présent à l'inauguration du bâtiment "Le Rubis". Il fait part de sa satisfaction de voir ce projet opérationnel, connaissant l'importance du maintien de commerces dans les communes de montagne, et souhaite succès au boulanger.

C) MOUVEMENT DANSÉ

M. le Maire donne lecture du courrier d'information de Mme Sophie GAUTHIER-CLERC qui proposera à partir de mai 2011 des ateliers d'expression corporelle pour enfants et adultes.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) PRIX FLEURISSEMENT DU CONSEIL GENERAL

Suite à la candidature déposée par M. le Maire au concours départemental "Fleurir la France", le village de Septmoncel a obtenu un prix d'encouragement pour sa première participation.

Une coupe a été remise ainsi qu'un chèque de 50 €.

B) E R D F

M. le Maire communique l'information d'ERDF selon laquelle le câble installé à La Péteillerie peut être mis en exploitation, que les travaux sont achevés.

Suite aux remarques de Mme Françoise PERALTA, M. Jean-Louis MICHARD est mandaté pour la vérification des travaux.

Par ailleurs, M. le Maire a fait part à la société SBM des problèmes sur l'enrobé bicouche et les grilles Rue du Mont.

De même, M. Jean-Louis MICHARD indique que suite aux dégradations causées par le chantier de réseau électrique à Clavières, un enrobé doit être réalisé.

C) CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (C.R.P.F.) DE FRANCHE COMTE

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Thibaud ROY, technicien forestier, en date du 02/12/2010 faisant part d'une proposition de vente d'une parcelle boisée.

D) INAUGURATION BIBLIOTHEQUE

M. le Maire souhaite que la bibliothèque soit inaugurée avant qu'elle ne devienne intercommunale au 1er janvier 2011.

M. Jean-Louis MICHARD est mandaté pour définir une date avec les responsables et les bénévoles.

E) PROJET FONTAINE

M. Patrick GINI fait part du cahier des charges qui sera remis au cabinet d'étude et au C.A.U.E. Suite au déménagement de la boulangerie se pose également la question de l'affichage public. Un nouvel emplacement devra être prévu. Il est suggéré de le réaliser sur une colonne "Morris".

F) S.I.E. PLATEAU DES ROUSSES

M. le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses adresse une invitation pour la réception des travaux de réseaux d'eau potable 2010 qui aura lieu le 15/12/2010 à 18h30 à la Mairie de Septmoncel.

G) REMERCIEMENTS OBSEQUES DE M. Laurent GRENARD

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME remercie la municipalité pour son accompagnement, ses fleurs, et particulièrement M. le Maire pour sa prestation lors des obsèques de M. Laurent GRENARD.

Séance levée à 22 h 50

Le Maire,

Affichée le 13/12/2010

Raphaël PERRIN